

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue au lieu ordinaire des séances, le vendredi 15 juin 2007 à 19 h 30.

Sont présents :

Son Honneur le Maire	André G. Nadeau
Madame la conseillère	Joëlle Berdugo Adler
Messieurs les conseillers	Jean-Jacques Desjardins Jean-Pierre Nepveu

Absences motivées :

Ronald Kulisek
Roger Martel
Lawrence Nadler

Formant quorum.

Son Honneur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 mai 2007
3. Correspondance
 - 3.1. Maire
 - 3.2. Directeur général
4. Comptes à payer et comptes payés
5. Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
6. Administration
 - 6.1 Pouvoir de signature – Desjardins Centre financier aux entreprises
 - 6.2 Nomination de Luc Lafontaine à titre de greffier
 - 6.3 Engagement de Martin Léger à titre de Directeur de l'urbanisme
 - 6.4 Don – Programme « Défi » pour les élèves de la région
7. Sécurité publique
 - 7.1 Mandater un patrouilleur pour l'application des règlements 2006-490 « nuisances », 2006-502 « stationnement » et 2006-489 « émission des vignettes et accès aux lacs »

8. Travaux publics

- 8.1 Autorisation – Demande d’appel d’offres pour l’achat de sable et de sel de route
- 8.2 Autorisation – Demande d’appel d’offres pour la cueillette, le transport et l’élimination des ordures

9. Urbanisme

- 9.1 Nomination de Martin Léger à titre d’inspecteur en bâtiment
- 9.2 Adoption du premier projet de règlement n° 2007-512
- 9.3 Adoption du second projet de règlement n° 2007-511
- 9.4 Avis de motion – Modification du règlement n° 2006-502 concernant le stationnement
- 9.5 P.I.I.A. Lot B-80-1, 8 av. des Mésanges (M. Korenberg), rénovation et agrandissement de la résidence
- 9.6 P.I.I.A. Lot B-368-12, 6 av. des Amiraux (N. Atalla), agrandissement de la résidence
- 9.7 P.I.I.A. Lot B-289-5, 3 pl. des Grives (G. Silverman), construction d’une véranda
- 9.8 P.I.I.A. Lot B-363, 4 av. des Alouettes (R. Martel) aménagement paysager
- 9.9 Nomination des nouveaux membres du CCU, retraits et remerciements
- 9.10 Acquisition de gré à gré ou par expropriation des lots 738-25 et 739-25 du Bloc-B - Mandat d’expropriation à Desjardins, Ducharme

10. Environnement

- 10.1 Avis de motion, règlement numéro 2007-513 intitulé « Vidange systématique des fosses septiques »
- 10.2 Travaux dans le milieu humide – bassin versant du lac Grenier

11. Loisirs

- 11.1 Fête du 1^{er} juillet 2007

12. Deuxième période de questions

13. Varia

14. Levée de la séance

2007-06-86

1.0 **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

ADOpte l’ordre du jour tel que présenté et laisse l’item varia ouvert.

Adopté à l’unanimité

2007-06-87

2.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 MAI 2007**

Il est proposé par Joëlle Berdugo Adler, appuyé par André G. Nadeau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance régulière tenue le 18 mai 2007.

Adopté à l'unanimité

2007-06-88

3.0 **CORRESPONDANCE DU MAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU les résumés produits de la correspondance du Maire et du Directeur général joints en annexe;

Il est proposé par Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOpte la correspondance du Maire et du Directeur Général du 4 mai au 1^{er} juin 2007.

Adopté à l'unanimité

2007-06-89

4.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**

ATTENDU la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

Il est proposé par Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

ADOpte les comptes du mois de juin 2007 au montant de 113 162.64 \$ dont :

- 70 834.85 \$ sont des comptes à payer;
- 42 327.79 \$ sont des comptes payés.

Adopté à l'unanimité

5.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.0 **ADMINISTRATION**

2007-06-90

6.1 **POUVOIR DE SIGNATURE – DESJARDINS CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES**

ATTENDU que la Ville d'Estérel détient un compte chez Desjardins Centre financier aux entreprises;

ATTENDU l'obligation de la ville de mandater des signataires afin de transiger financièrement pour et au nom de celle-ci;

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

MANDATE le maire et le directeur général de la ville pour signer d'office, pour et au nom de la ville d'Estérel, les chèques et les effets négociables;

QUE lorsque l'une ou l'autre de ces deux (2) personnes n'est pas en mesure d'exercer ce rôle, elles peuvent être remplacées par un conseiller municipal dans le cas du Maire et par la directrice administrative dans le cas du directeur général;

QUE deux (2) conseillers soient autorisés à remplacer le Maire, à savoir ; Messieurs Ronald Kulisek et Roger Martel.

Adopté à l'unanimité

2007-06-91

6.2 **NOMINATION DE LUC LAFONTAINE À TITRE DE GREFFIER**

ATTENDU que la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) stipule à l'article 95 ce qui suit :

"Le conseil doit toujours avoir un fonctionnaire ou employé de la municipalité préposé à la garde de son bureau et de ses archives.";

Il est proposé par Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

NOMME Monsieur Luc Lafontaine à titre de greffier de la ville d'Estérel.

Adopté à l'unanimité

2007-06-92

6.3 **ENGAGEMENT DE MARTIN LÉGER À TITRE DE DIRECTEUR DE L'URBANISME**

ATTENDU que le Conseil désire revoir les conditions d'emploi de Monsieur Martin Léger;

Il est proposé par Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

PROCÈDE à l'engagement de Monsieur Martin Léger à titre de Directeur de l'urbanisme de la ville en date du 15 juin 2007;

MANDATE Monsieur André G. Nadeau, maire, pour finaliser les conditions d'emploi de cet employé de niveau cadre et signer, pour et au nom de la ville, ledit contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

2007-06-93

6.4 **DON – PROGRAMME « DÉFI » POUR LES ÉLÈVES DE LA RÉGION**

ATTENDU une demande de contribution de Monsieur Jean Charest de l'organisme « Entre-Voisins »;

ATTENDU que cette demande est faite en relation avec le programme « Défi » pour les élèves de la région;

Il est proposé par André G. Nadeau, appuyé par Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

APPROUVE une contribution de mille (1000 \$) dollars au programme « Défi » pour les élèves de la région parrainé par l'organisme « Entre-Voisins ».

Adopté à l'unanimité

2007-06-94

7.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1 **MANDATER UN PATROUILLEUR POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS 2006-490 « NUISANCES LACS », 2006-502 « STATIONNEMENT » ET 2006-489 « ÉMISSION DES VIGNETTES ET ACCÈS AUX LACS »**

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

NOMME Mathieu Quevillon, patrouilleur du service de la Sécurité, responsable de l'application des règlements numéros 2006-490 « nuisances », 2006-502 « stationnement » et 2006-489 « émission des vignettes et accès aux lacs »;

AUTORISE ce patrouilleur à émettre des constats d'infractions à tous les contrevenants audits règlements.

Adopté à l'unanimité

2007-06-95

8.0 **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 **AUTORISATION - DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE SABLE ET DE SEL DE ROUTE**

Il est proposé par Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

MANDATE le directeur général à procéder à des appels d'offre pour la fourniture de sable (3000 tonnes) et de sel (180 tonnes) de route pour la saison hivernale 2007-2008.

Adopté à l'unanimité

2007-06-96

8.2 **AUTORISATION - DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR LA CUEILLETTE, LE TRANSPORT ET L'ÉLIMINATION DES ORDURES**

ATTENDU que l'entente avec notre fournisseur COMPO-RECYCLE se termine le 30 juin 2007;

ATTENDU que cette entente a pour but de desservir 358 unités de logement, 2 édifices publics et l'Hôtel l'Estérel;

ATTENDU que la ville souhaite procéder un appel d'offres public afin d'obtenir de prix pour une période de un (1) an, deux (2) ans, trois (3) ou cinq (5) ans;

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général à procéder à un appel d'offres public pour la cueillette, le transport et l'élimination des ordures.

Adopté à l'unanimité

9.0 **URBANISME**

2007-06-97

9.1 **NOMINATION DE MARTIN LÉGER À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

ATTENDU que l'article 119, paragraphe 7^o de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) stipule que le Conseil peut, par règlement, désigner un fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats;

ATTENDU que la Ville d'Estérel a adopté le règlement numéro 2006-496 intitulé « Règlement sur l'émission des permis et certificats »;

ATTENDU que le chapitre 3 du règlement numéro 2006-496 stipule que le fonctionnaire responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de leurs amendements futurs est désigné sous le titre d' « inspecteur en bâtiment »;

Il est proposé par Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

NOMME Monsieur Martin Léger à titre d'inspecteur en bâtiment de la Ville d'Estérel.

Adopté à l'unanimité

2007-06-98

9.2 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2007-512**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 18 mai 2007;

ATTENDU que ce règlement a pour but de modifier le règlement de zonage numéro 2006-493, ayant pour but de préciser différentes normes et usages autorisés;

ATTENDU que la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) permet à la ville de modifier son règlement de zonage;

Il est proposé par Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

ADOpte le premier projet de règlement numéro 2007-512, modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493, ayant pour but de préciser différentes normes et usages autorisés.

Adopté à l'unanimité

2007-06-99

9.3 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N^o. 2007-511**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 16 mars 2007;

ATTENDU l'adoption d'un premier projet le 18 mai 2007;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation tenue le 15 juin 2007 à 17 h 00;

Il est proposé par André G. Nadeau appuyé par Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOpte le second projet de règlement numéro 2007-511, tel qu'amendé, ayant pour but de modifier la superficie minimum des lots pour la zone R-10;

QU'UN avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation soit publié le 27 juin 2007;

Adopté à l'unanimité

9.4 **AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N^o.2006-502 CONCERNANT LE STATIONNEMENT**

Avis de motion est donné par André G. Nadeau, maire, qu'il présentera, à une séance du conseil subséquente, un règlement amendant le règlement numéro 2006-502 relativement au stationnement.

2007-06-100

9.5 **P.I.I.A. LOT B-80-1, 8 AV. DES MÉSANGES (MICHAEL KORENBERG), RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DE SA RÉSIDENCE**

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 8 mai 2007;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. déposée par M. Michael Korenberg concernait la rénovation et l'agrandissement d'une galerie et l'aménagement d'un solarium à sa résidence du 8 avenue des Mésanges, lot B-80-1 tel qu'illustré sur les plans préparés par Atelier 2L architectes en date du 1^{er} mai 2007;

ATTENDU que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement sur les P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de P.I.I.A. de M. Michael Korenberg.

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que soumis par M. Michael Korenberg.

Adopté à l'unanimité

2007-06-101

9.6 **P.I.I.A. LOT B-368-12, 6 AV. DES AMIRAUX (M. NADIM ATALLA), AGRANDISSEMENT DE LA RESIDENCE (SUITE À LA MODIFICATION DU PREMIER PROJET)**

ATTENDU que le Conseil a adopté la résolution # 2007-04-58 afin d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de la résidence de M. Nadim Atalla, située au 6 avenue des Amiraux;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. déposée par M. Nadim Atalla concernant l'agrandissement de sa résidence du 6, avenue des Amiraux, lot B-368-12, a été modifiée par rapport au projet initial;

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 5 juin 2007;

ATTENDU que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement sur les P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de P.I.I.A. de M. Nadim Atalla respecte les dispositions sur les P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de P.I.I.A. de M. Nadim Atalla à la condition suivante :

- les arbres abattus devront être remplacés par des arbres de même calibre lorsque ces derniers ont une hauteur inférieure à dix (10) pieds et d'un calibre minimum de douze (12) pieds lorsqu'ils ont une hauteur supérieure à dix (10) pieds. Les arbres à abattre et ceux qui doivent être protégés devront, au préalable, faire l'objet d'une identification avec l'inspecteur en bâtiment de la Ville d'Estérel.

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que soumise par M. Nadim Atalla conformément à la recommandation du CCU;

ANNULE la résolution # 2007-04-58 à toutes fins que de droit.

Adopté à l'unanimité

2007-06-102

9.7 **P.I.I.A. LOT B-289-5, 3 PL. DES GRIVES
(M. GARY SILVERMAN), CONSTRUCTION D'UNE
VÉRANDA**

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 5 juin 2007;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. déposée par M. Gary Silverman concernant l'ajout d'une véranda à sa résidence du 3, Place des Grives, lot B-289-5;

ATTENDU que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement sur les P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de P.I.I.A. de M. Gary Silverman aux conditions suivantes :

- les rampes et balustrades devront être en bois;
- la finition extérieure de l'ensemble doit être en bois de la même facture que le bâtiment existant;
- la porte donnant accès à la véranda et celle donnant accès au sous-sol doivent s'agencer;
- l'architecte devra évaluer la possibilité de modifier l'emplacement de la porte d'accès à l'espace de rangement situé sous la véranda.

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que soumise par M. Gary Silverman conformément à la recommandation du CCU.

Adopté à l'unanimité

2007-06-103

9.8 **P.I.I.A. LOT B-363, 4 AV. DES ALOUETTES
(M. ROGER MARTEL), AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 5 juin 2007;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. déposée par M. Martel concernant le réaménagement de deux (2) murs de soutènement à sa résidence du 4, avenue des Alouettes, lot B-363;

ATTENDU que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement sur les P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de P.I.I.A. de M. Roger Martel aux conditions suivantes :

- les débris de démolition des murs en bois existant devront être retirés de la propriété et disposés dans un site prévu à cet effet;
- le nouvel aménagement ne doit entraîner ni déblais ni remblais;
- l'enrochement devra être accompagné de végétaux conformément aux documents qui accompagnent la demande.

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la demande de plan d'implantation et d'intégration architecture telle que soumise par M. Roger Martel conformément à la recommandation du CCU.

Adopté à l'unanimité

2007-06-104

9.9 **NOMINATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CCU, RETRAITS ET REMERCIEMENTS**

ATTENDU que le Conseil désire modifier la composition des membres du CCU;

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

RETIRE Monsieur Ronald Kulisek à titre de président du CCU afin de lui octroyer de nouvelles responsabilités au sein du Conseil;

DÉSIGNE Monsieur Marc-Gabriel Vallière, président dudit comité;

NOMME Monsieur Jean-Pierre Lortie à titre de membre du CCU et détermine la durée de son mandat à deux (2) ans suite à l'adoption de cette résolution;

REMERCIÉ Messieurs Bernard Souchereau et Ronald Kulisek pour leur disponibilité, leur implication et la qualité de leur contribution au Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité

2007-06-105

9.10 **ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION DU LOT 738-25 ET 739-25 DU BLOC B**

ATTENDU la volonté de la Ville de préserver les milieux naturels qui sont voués à la protection de l'environnement;

ATTENDU que les îles sont du domaine public et se situent dans une zone publique (Pc);

ATTENDU l'importance pour la Ville d'avoir entier contrôle sur les milieux naturels afin d'assurer une protection adéquate de l'environnement notamment sur les berges;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Joëlle Berdugo Adler, appuyé Jean-Jacques Desjardins et résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit décrétée l'acquisition de gré à gré ou par expropriation, conformément au chapitre E-24 des Lois du Québec, de deux immeubles connus et désignés comme étant le lot 738-25 Bloc B de la Paroisse Sainte-Marguerite, d'une superficie de 650.3 m² (7 000 pi²) ainsi que le lot 739-25 Bloc B de la Paroisse Sainte-Marguerite, d'une superficie de 548,1 m² (5 900 pi²);

QUE soit mandatée la firme Rado, Corbeil & Généreux, arpenteurs-géomètres, la firme Raymond Joyal et Associés, évaluateur agréé, ainsi que le cabinet Desjardins Ducharme, s.e.n.c.r.l. (Me Jean-Pierre Lortie, avocat) afin qu'il soit procédé, le plus rapidement possible, aux procédures d'expropriation nécessaires à amorcer ledit processus d'acquisition;

QUE le directeur général, M. Luc Lafontaine, soit autorisé à puiser à même les fonds généraux, l'ensemble des sommes nécessaires à défrayer l'indemnité et payer les frais et accessoires inhérents à une telle acquisition ainsi qu'à contresigner tout document nécessaire à parfaire telle acquisition;

QU'EN cas d'acquisition de gré à gré, le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

10 0 **ENVIRONNEMENT**

10.1 **AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-513 INTITULÉ « VIDANGE SYSTÉMATIQUE DES FOSSES SEPTIQUES »**

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Pierre Nepveu qu'il présentera à une prochaine séance un règlement intitulé « Vidange systématique des fosses septiques » portant le numéro 2007-513.

2007-06-106

10.2 **TRAVAUX DANS LE MILIEU HUMIDE – BASSIN VERSANT DU LAC GRENIER**

ATTENDU que la Ville d'Estérel a été mise au courant que des travaux de dragage ont été réalisés dans le milieu humide du bassin versant du Lac Grenier;

ATTENDU que les travaux de dragage contreviennent au décret 103-96 du Ministère de l'Environnement;

ATTENDU que le bassin versant du Lac Grenier et le Lac Grenier sont localisés sur le territoire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de la Ville d'Estérel;

ATTENDU que la Ville d'Estérel a mandaté une firme spécialisée pour évaluer les impacts environnementaux;

ATTENDU que ledit rapport présente la situation et indique des correctifs à être réalisés et ce, suite à des travaux non autorisés;

ATTENDU que la Ville d'Estérel désire travailler en collaboration avec la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson dans ce dossier en leur fournissant une copie du rapport et certains documents pertinents;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce conseil :

DEMANDE à la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson de s'assurer que le propriétaire fasse les travaux correctifs indiqués au rapport;

INFORME la Ville d'Estérel des démarches et actions prises ainsi que les résultats obtenus dans ce dossier.

11.1 **FÊTE DU 1^{ER} JUILLET 2007**

Le maire informe l'assemblée qu'une invitation a été lancée à tous les citoyens de la Ville d'Estérel à participer à un BBQ qui se tiendra à l'Hôtel l'Estérel le 1^{er} juillet 2007.

12.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

13.0 **VARIA**

2007-06-107

14.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Joëlle Berdugo Adler, et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 20 h 36, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à l'unanimité

André G. Nadeau
Maire

Luc Lafontaine
Directeur général et
secrétaire-trésorier